

Le Rectorat de la Martinique communique l'ouverture du registre d'inscription de l'examen du **CAPPEI**, pour la session 2022 :

1) Période d'inscriptions : du mercredi 29 juin au lundi 12 septembre 2022 avant 12h00 (heure de Martinique)

2) Modalités d'inscription : les candidats s'inscrivent uniquement en utilisant **le lien de l'application CYCLADES** : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Transmission par mail :

1°) Le dossier de confirmation d'inscription et des pièces justificatives :

lundi 12 septembre 2022 avant 12h00 (heure de Martinique)

2°) le dossier de pratique professionnelle au format numérique en PDF :

lundi 12 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022 avant 12h00 (heure de Martinique)

uniquement par mail :

Jonassine-Joset.Melicine@ac-martinique.fr et dec3.concours@ac-martinique.fr

Public concerné et structure de l'examen :

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée). **Le CAPPEI remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH.**

➤ Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré et à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

➤ Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI, les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.

➤ Le CAPPEI est organisé **sur une année et comporte 3 épreuves consécutives** devant une commission (*dates des épreuves : d'octobre 2022 à décembre 2022*).

Textes réglementaires :

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021.

3) Rappel des modalités d'inscription :

a/ Inscription au CAPPEI uniquement par l'application CYCLADES (lien ci-dessus)

b/ Transmission par mail du dossier de confirmation d'inscription, des pièces justificatives (voir en annexes) et du dossier de pratique professionnelle en PDF.

TRANSMIS POUR DIFFUSION :

A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées,
S/c de Madame l'IA DAASEN, Madame l'IENA, Mesdames et Messieurs les I.E.N.

A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de SEGPA et Coordonnateurs d'ULIS,

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du second degré et de Madame I.EN – ASH,

A Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG,

A Mesdames et Messieurs les IA IPR,

A Monsieur le Directeur de l'INSPE,

Au Président de l'Université des Antilles.

Contact :

Direction des Examens et Concours -DEC3 Bureau des Concours
TEL : 0596 52 25 28 Mel : dec3.concours@ac-martinique.fr

Communiqué